



BULLETIN D'INFORMATION

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal Du lundi 7 février 2022

Convention d'utilisation site informatique 2022-2024 avec le CDG :

Le Conseil accepte de renouveler, pour une durée de 3 ans, la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique, qui lie la Commune au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Celle-ci est échue au 31 décembre 2021. Cette prestation permet aux agents de travailler dans de bonnes conditions et d'être accompagnés dans leurs travaux de paie, comptabilité et état civil.

Prestation Dossier Retraite CNRACL avec le CDG

Depuis 2007, le CDG a mis en place un service optionnel, concernant la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales), chargé d'instruire les dossiers de retraite pour le compte des collectivités territoriales, ainsi que d'effectuer toute mission concernant les données relatives à la carrière des agents.

Un service optionnel est proposé pour différentes prestations. Celles-ci sont facturées seulement en cas d'utilisation du service. Les tarifs n'avaient pas été revus depuis 2016, ils ont donc été retravaillés par le CDG. Le Conseil accepte de renouveler cette convention également à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025.

Prestations Chômage avec le CDG

Le CDG 79 a confié le traitement et la gestion des demandes d'allocations chômage déposées par les collectivités affiliées au CDG 17. Dans le cas où une indemnité chômage devrait être versée à un ancien fonctionnaire, le CDG 17 s'engage à réaliser différentes prestations. Au regard de la complexité de traitement et de gestion des dossiers de demande d'allocations, il est de notre intérêt de renouveler notre adhésion à ce dispositif de traitement et de gestion. Les tarifs restent inchangés. Le Conseil accepte alors de renouveler cette adhésion

Convention Collecte de cartons

Le Conseil accepte de renouveler au 1^{er} janvier 2022, la convention liant la Commune avec le Collège Louis Merle pour le ramassage

de cartons et autres déchets par les agents communaux. Le tarif est maintenu à 35 € la demi-heure.

Convention fourniture de repas avec le Département 79

Une convention liant la Commune, le Collège Louis Merle et le Conseil Départemental est à renouveler pour 2022. Celle-ci définit les modalités techniques et financières pour assurer le service restauration. Aucune révision de tarif n'est faite cette année. Le Conseil accepte alors de la renouveler.

Convention utilisation du stade avec le Département 79

Le Conseil Départemental nous a fait parvenir la convention pour l'utilisation du Stade par les élèves du Collège Louis Merle ainsi que la participation aux frais. Le Conseil valide le montant de la contribution de 1 584 € pour l'année 2020-2021. Il accepte également de signer la convention s'y afférant.

Conventions ADS de la CCPG

Un avenant a été établi concernant la convention ADS-Autorisation du Droit des Sols avec la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine-CCPG. Il permet de clarifier la dénomination du service, de préciser les règles de transmission et d'archivage en vue de la dématérialisation au 1^{er} janvier 2022. Il permet également de revaloriser les tarifs. Il est important de préciser que le nombre de dossiers instruits a beaucoup augmenté ces dernières années.

Validation Devis Éclairage Public

Le Conseil valide le devis établi par SEOLIS, d'un montant de 20 279 € TTC, pour le renouvellement des lanternes vétustes au niveau des commerces de la Rue de l'Anjou, de l'Impasse de l'Église, de la Place du Maréchal Leclerc, et de la Rue de la Fontaine. Une subvention pour le financement de 50 % du montant pourra être demandée au SIEDS.

Adhésions 2022

Le Conseil Municipal accepte de renouveler les adhésions suivantes :

La FREDON-Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles : cette adhésion permet à la collectivité de transférer sa

Comité de rédaction :

Bulletin rédigé par Jany PÉRONNET et Joëlle FRANCHINEAU

Mise en page :

A. Brandeau

Imprimé par nos soins

Mairie :

 1 pl. de l'Hôtel de Ville
79130 SECONDIGNY

 05 49 63 70 15

 secondigny@
mairie-secondigny.fr



Infos :

Prochain conseil municipal :

Lundi 7 mars à 20h30
Et Lundi 28 mars à 20h30

CRER-Centre Régional des Énergies Renouvelables :

Cette association pourra aider les particuliers, les petites entreprises du tertiaire, à envisager des travaux de rénovation et à trouver des aides financières. Le CRER peut vous recevoir sur Rendez-Vous (05 49 08 99 14) le 2^{ème} mardi après-midi du mois à La Mairie.

responsabilité juridique et pénale en matière de lutte contre les ragondins et rats musqués.

Le Conservatoire de la Résistance et de la déportation : cette structure participe au devoir de mémoire en matérialisant, par la pose de stèles ou de plaques, des sites de Résistance (une stèle à Secondigny).

CAUE : Cette adhésion permet à la collectivité d'être accompagnée et conseillée pour ses projets d'architecture et d'aménagement.

Protection sociale complémentaire des agents :

La Commune a l'obligation d'ouvrir le débat sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire. Aucune décision n'est à prendre mais la collectivité engage une réflexion sur les modalités de participation à la protection sociale des agents.

Maison des Assistantes Maternelles :

Un point sur l'avancement du projet est fait. Monsieur le Maire explique alors que le permis d'aménager est accepté, mais que le Permis de Construire n'est pas validé. Une rencontre avec l'architecte est à prévoir au vu des interrogations formulées par le Conseil. La subvention attendue pose problème, les délais sont donc reportés. Les décisions à prendre sont renvoyées au prochain Conseil.

Maison de Santé :

La Commune est propriétaire du terrain de la Bartière depuis le 20 janvier. Le Conseil décide de valider l'Avant-Projet Définitif qui va permettre de déposer le Permis de Construire. La consultation pour le choix du bureau de Contrôle Technique est lancée mais également pour le choix des Coordonnateurs Sécurité Protection de la Santé. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion sera programmée avec les professionnels de santé afin de les tenir au courant de l'avancée du projet.

Décisions financières :

Le Conseil accorde une subvention exceptionnelle de 650 € à l'Association Syndicale Libre des Riverains du Thouet basée à Azay-Sur-Thouet. Cette association a pour but de mener des actions pour le maintien des ouvrages sur nos cours d'eau et réserves d'eau dans la mesure du possible au lieu de les

détruire. Une réflexion sur le devenir du Plan d'eau de Secondigny est à engager.

Point sur les travaux et chantiers en cours :

Restos du Cœur: Le déménagement est prévu dans la première salle qui sera terminée. Car les travaux pour le Campus Rural sont prévus à partir du 21 mars 2022. La pose d'un mobil'home est autorisée.

Point des Commissions :

Monsieur le Maire explique qu'une réunion est envisagée pour prévoir et prioriser les projets.

CCAS : le repas des Aînés est prévu le 24 mars à la salle ALAUNA 21. Les élus sont sollicités pour prêter mains fortes à l'organisation des festivités. Un spectacle de magie sera proposé. Une participation de 9 € est demandée à chaque inscrit. Comme à l'Habitude, ce seront les élèves de la Maison Familiale de Frecul qui assureront le service.

Questions diverses :

CCPG : Certains élus font remonter les difficultés qu'ont certains parents pour l'inscription des enfants au Centre de loisirs. En effet, ils doivent désormais se déplacer à Parthenay et les horaires ne sont pas pratiques. Dans un autre domaine, il est constaté que la CCPG n'entretient pas la Zone Artisanale, alors que cette zone est communautaire. Cela revient donc à la Commune.

Les élus demandent à recevoir le tableau des permanences afin de se positionner au plus vite pour les élections présidentielles du 10 et 24 avril prochain.

Un Marché de Producteurs est à l'étude pour un vendredi du mois de Juin. Il faudra prévoir des bénévoles.

L'habilitation pour la Maison France Services a été reçue mi-janvier. Les horaires d'ouverture de l'Agence Postale sont appréciés par les commerçants le matin de bonne heure, le midi par le notaire et le soir par les travailleurs. La population n'a pas encore bien assimilé la différence entre La Poste et l'Agence Postale. Une agence postale ne propose pas autant de services que la Poste. En effet, l'agence postale ne sera pas en mesure de répondre à certaines demandes de produits financiers.

Le Tour des Deux-Sèvres passera à Secondigny le 15 juillet 2022 et y fera étape. Des animations devront être prévues.

Maison France Services :

☎ : 05 49 63 55 43

Agence Postale :

☎ : 05 49 63 55 41

Rappel des Horaires.

Lundi : Fermée

Mardi : 8h-13h

Mercredi : 13h30-18h30

Jeudi : 8h-13h

Vendredi : 13h30-18h30

Samedi : 8h-13h00

FREDON :

Cet organisme permet aux habitants de bénéficier de tarifs préférentiels pour la destruction des nids de frelons, des frelons asiatiques, des chenilles processionnaires, de la régulation des taupes.

☎ : 05 49 77 16 55

Informations aux chasseurs :

La déclaration et la gestion des armes pour les chasseurs est entièrement dématérialisée. Il vous faudra donc créer un compte personnel sur SIA. La Maison France Services pourra, si vous avez besoin, vous accompagner dans cette procédure.

Cinéma :

1er avril 20h30



2 avril 17h30

Tarif unique de 4.50 €



29 avril 20h30



Commune de Secondigny

Mairie - 1 place de l'Hôtel de Ville - 79130 SECONDIGNY

☎ : 05 49 63 70 15 - ✉ : secondigny@mairie-secondigny.fr